

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 mars 2016**

OBJET

**20 – TRAVAUX DE LIAISON SOUTERRAINE 63KV –
CONVENTION FINANCIERE RTE**

N° 2016-03-20

NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mars 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Chantal PERRUCHET, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 5

**Florence CABRESIN donne pouvoir à Catherine CADOU
Yvon LERAT donne pouvoir à Jean-Claude SALAU
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Valérie ROBERT
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine HENRY**

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Frédéric CHAPEAU

Compte tenu du développement de l'agglomération nantaise et sa périphérie, l'alimentation électrique du nord de l'agglomération nécessite d'être renforcée et sécurisée. En effet, à partir de 2020, la quasi-totalité des ouvrages existants seront sollicités au-delà de leur capacité.

Pour répondre à ces besoins, Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Transport Electricité Ouest projette la création :

- d'un poste 225 000/63 000 volts sur la commune d'Orvault,
- d'une liaison souterraine 225 000 volts pour assurer l'alimentation du poste,
- de deux liaisons souterraines 63 000 volts, l'une vers le poste de la Conraie (Orvault), l'autre vers la ligne 63 000 volts Blain-Gesvres.

La commune de Treillières est concernée par la liaison souterraine vers la ligne 63 000 volts Blain-Gesvres ; le tracé de cette liaison empruntant notamment la rue de la Levée des Dons et le chemin de Bataille.

Fin 2014, un collectif d'habitants du chemin de Bataille et la Mairie se sont rapprochés de RTE et de la Préfecture pour obtenir une révision du tracé, et ainsi impacter le moins d'habitations possibles. Un courrier avait été adressé au Préfet le 4 décembre 2014.

Accusé de réception par la préfecture
044-214402091-20160324-2016-03-24-DE20-
DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de réception préfecture : 29/03/2016

Par courrier en date du 9 février 2015, le Préfet a confirmé, qu'à ce stade du projet, une remise en cause du tracé n'était plus possible. Il a par ailleurs rappelé que le tracé avait fait l'objet d'une concertation avec la Mairie en 2012.

Pour assurer une remise en état des voiries et conformément à ce qui a été négocié avec RTE, en concertation avec les riverains du Chemin de Bataille, la commune sera indemnisée à hauteur de 55 000,00 € H.T. pour la prise en charge des travaux de voirie suite au passage de la ligne HTA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- D'APPROUVER la convention avec RTE pour la prise en charge des travaux de voirie à hauteur de 55 000 € H.T., telle qu'annexée à la présente délibération ;

- D'AUTORISER M. le Maire à signer cette convention et tout document y afférant.

Pour extrait conforme,

Le 24 mars 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**

